



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

LA POLITIQUE D'INTÉGRATION

SÉMINAIRE EMFOR

24 NOVEMBRE 2021

La politique d'intégration

Florian CRETIN – adjoint à la cheffe de service ISS et en charge de la mission asile/intégration – DREETS BFC

Tiphaine SAULAIS – service ISS, chargée de mission Politique d'intégration – DREETS BFC

Objectif : donner des clés de lecture et de compréhension pour répondre aux interrogations suivantes :

- De qui parle-t-on ?
- De quoi parle-t-on ? Les différents piliers de l'intégration
- Quels sont les objectifs de l'État en matière d'intégration ?

La politique d'intégration

Quel est l'objectif de la politique d'intégration ?

- Le Gouvernement, fidèle à la tradition française d'accueil des populations étrangères, fait de l'intégration effective des **étrangers primo-arrivants en situation régulière** sur le territoire une priorité contribuant à la **cohésion de notre société**.
- La politique d'intégration vise à **accélérer la mobilisation autonome du droit commun** par les étrangers primo-arrivants.
- Les moyens de l'État (BOP 104 : intégration et accès à la nationalité française) visent donc à soutenir des actions spécialisées pour répondre aux spécificités de la situation des étrangers primo-arrivants, fonctionnant comme **un sas vers le droit commun**. C'est une **politique dite d'exception ou dérogatoire**
- Les actions soutenues ont vocation à intervenir **au cours des cinq premières années** suivant la signature du **contrat d'intégration républicaine (CIR)** par l'étranger primo-arrivant.

La politique d'intégration

Quels sont les acteurs de la politique d'intégration ?

Au niveau central :

- Le **Ministère de l'intérieur** est le ministère de tutelle et s'appuie sur la **Direction de l'Intégration et de l'accès à la Nationalité Française (DIAN)** de la Direction Générale des Étrangers en France (DGEF).
- Spécificité du public issu de la protection internationale avec la Direction de l'Asile (DA) et la Délégation Interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR).

Au niveau territorial :

- Le Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR), les préfetures de département et leurs services de l'immigration et de l'intégration, l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), la DREETS et les DDETS.
- Les acteurs associatifs : hébergeurs et associations développant des actions avec le soutien financier de l'État et/ou celui des collectivités territoriales (Communes, Conseils départementaux, Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté...)

La politique d'intégration

De qui parle-t-on ?

- La politique d'intégration s'adresse aux étrangers dits « primo-arrivants » dans leur ensemble
 - ➔ Est désigné comme primo-arrivant, *un étranger présent en France depuis moins de 5 ans, qui souhaite s'y installer durablement, qui dispose d'un premier titre de séjour* (donc en situation régulière)
 - ➔ Outre les publics bénéficiaires de la protection internationale (BPI) : les primo-arrivants en France sont en majorité des personnes bénéficiant d'un titre de séjour pour un motif familial ou économique
 - ➔ Les étrangers primo-arrivants ne sont pas : les étudiants internationaux, les travailleurs temporaires, saisonniers, détachés, les demandeurs d'asile, les étrangers en situation irrégulière.
 - ➔ Tout étranger primo-arrivant doit signer un contrat d'intégration républicaine (CIR) auprès de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII).

La politique d'intégration

De qui parle-t-on ?

- Typologie des publics en BFC
- En 2020, en BFC, 2 701 personnes ont signé un CIR
 - 1 028 signataires sont des BPI (38 %)
 - 1 673 signataires ne sont pas BPI (62 %)

Sexe	Non-BPI		BPI	
Femmes	951	56,84%	254	25%
Hommes	722	43,16%	774	75%

Tranches d'âge	Non BPI		BPI	
26-45 ans	1103	65,93%	585	57%
19-25 ans	319	19%	345	34%
46-65 ans	152	9,09%	50	5%
16-18 ans	71	4%	30	3%
plus de 65 ans	28	1,67%	18	2%

La politique d'intégration

De qui parle-t-on ?

- Typologie des publics et pays d'origine pour BFC

Principales nationalités des signataires BPI	Nombre	En %
Afghanistan	267	26%
Soudan	169	16%
Syrie	67	7%
Somalie	58	6%
Total	1028	
Principales nationalités des signataires non BPI	Nombre	En %
Maroc	298	18%
Tunisie	164	10%
Algérie	106	6%
Kosovo	99	6%
Total	1673	

La politique d'intégration

- De quoi parle-t-on ? Les différents piliers de l'intégration : entre droit commun et particularismes

La politique se structure autour de plusieurs « piliers » :

- **La formation linguistique et civique (CIR)** : atteindre le niveau A1 pour accéder à la formation et à l'emploi et mieux connaître et comprendre le cadre socio-culturel et les valeurs de la France
- **L'accès à la formation professionnelle et à l'emploi** : mobiliser l'ensemble des acteurs de la « vie économique » pour mettre en relation l'offre et la demande → droit commun et spécificités
- **L'accès au logement** : permettre un accès aux parcs public/privé (droit commun) et quelques spécificités (CPH, logement adapté)
- **L'accès aux soins et à la santé** : structurer et renforcer le parcours de santé des migrants qui émargent au droit commun et prise en compte des particularités liées à l'exil notamment
- **L'accès à la culture et au sport** : développer l'interconnaissance et l'interculturalité pour favoriser une intégration « complète et réussie » et conserver les valeurs d'accueil de la France

La politique d'intégration

Quels sont les missions de l'État en matière d'intégration ?

- Le pilotage d'une politique interministérielle : DGEF (DIAN et DA), DGCS, DGEFP, DGS, DEGESCO, DIAIR et DIHAL
- L'animation d'un réseau de référents départementaux dans le cadre du COPIL « intégration »
- Une animation technique et un rôle « d'assembler » avec les partenaires locaux dans le cadre des COTECH thématiques (cf. infra.)
 - Exemple thème emploi et formation professionnelle : DREETS (SECAE et ISS), PE, ARML, AFPA, EMFOR, CRBFC
 - Logement : DREAL, USH, bailleurs sociaux, hébergeurs + DDETS/PP
- La gestion des crédits du BOP 104 « Intégration et accès à la nationalité française » : 5 929 913€ en AE/CP pour 2021 (dans une logique d'appels à projets ou d'appels à manifestation d'intérêt)

La politique d'intégration

- Le soutien et le suivi des dispositifs spécifiques
 - Programmes visant l'insertion professionnelle :
 - AAP du Programme d'Investissement dans les Compétences (**PIC**) avec AAP sur l'intégration professionnelle des réfugiés (PIC IPR : 3 vagues de projets et 6 projets financés) → INÉO pour le programme **AVEC - Accompagnement Valorisation Emplois Compétences** ; Viltais avec le programme **#NP4R - New Page For Refugees** ; la FOL 58 avec la plateforme ANCRAGE ; AKTO avec le programme SÉSAME ; la Croix-Rouge Française avec le programme **IPeR-ACTIFS 21** ; COOP(AGIR avec le programme **Platform'R**
 - Suivi du programme **HOPE** (Hébergement, orientation et parcours vers l'emploi) et StartHOPE (sas de HOPE pour les réfugiés réinstallés) → dispositif intégré formation + hébergement au sein des centres AFPA (plusieurs phases : POEC pour l'apprentissage du français, découverte des métiers, stage puis formation en alternance de plusieurs mois avec pour objectif l'obtention d'un titre professionnel de niveau V) → pour les BPI de moins de 30 ans
 - Parcours d'intégration par l'apprentissage de la langue (**PIAL**) pour les jeunes suivis en MILO qui ne disposent pas du niveau minimal de la maîtrise du français pour envisager une insertion professionnelle et ayant vocation à sécuriser l'accès au droit commun (école de la 2^{ème} chance, Garantie Jeune, IAE...) → une allocation de 3 à 6 mois + formation linguistique complémentaire de l'OFII
 - **Volont'R** : mise en place de services civiques spécifique pour et par les réfugiés et primo-arrivants portés par la DIAIR et la DIAN
 - **OEPRE** « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » → ateliers d'apprentissage destinés aux parents étrangers primo-arrivants autour de l'enseignement du français, de la découverte des valeurs de la République et du fonctionnement du système scolaire (dispositif en partenariat avec l'Éducation Nationale)

La politique d'intégration

Les orientations à développer

- **Informer et mobiliser les employeurs** des secteurs en tension en BFC afin de permettre une meilleure conjugaison entre la demande et l'offre de main d'œuvre que représente le public primo-arrivants
- **Dynamiser la reconnaissance des diplômes et des compétences par la VAE** → 110 parcours de VAE attendus en BFC (programme « 1 000 VAE » porté par l'AFPA + 15 parcours « VAE sans frontière » porté par l'Éducation Nationale sur l'académie de Dijon) en BFC ou l'aide à la création d'entreprise...
- **Accompagner de façon plus spécifique les femmes primo-arrivantes** (en collaboration avec la DRDFE ; cf. séminaire sur l'employabilité des femmes primo-arrivantes du 24 juin) et **les jeunes de moins de 26 ans** → 2 types de publics parmi les plus éloignés de la formation et de l'emploi

Merci pour votre attention

Nos coordonnées :

Florian CRETIN – adjoint à la cheffe de service ISS et en charge de la mission asile/intégration

florian.cretin@dreets.gouv.fr

Tiphaine SAULAIS – chargée de mission Politiques d'intégration

tiphaine.saulais@dreets.gouv.fr